

TSEA. 839

ET 6A 11

Equipement Téléphonique des Lignes

Selon le plan imprimé

5-0

TSEA 839

Commencement de 1945

M, 13.441-1

- 1.

EF6A11/3.0

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

DIRECTION DU MOUVEMENT

Classement des lignes de 1965

permettant de définir leur équipement
téléphonique

EF6A11-2/0 Classement lignes

Copier à Division E. Ep

SOCIÉTÉ DES CHEMINS	
SERVICE CENTRAL	
18 JUIL 1946	
Dossier	Page N°
M N°	—

18 JUIL 1946

3ème Division

1344.1

- 2 cartes jointes.

Monsieur le Chef du Service Technique
des Installations Fixes.

Je vous ai adressé, le 25 février 1944, (référence 13.044/0.23) un programme sommaire d'amélioration du réseau téléphonique de la S.N.C.F. en vous priant de procéder à une évaluation approximative.

Vous avez bien voulu me faire connaître, par votre lettre Vz 23.413-16/45 du 20 novembre 1944 que ce programme nécessiterait la pose de 27.750 Km. de circuit double fil, correspondant à l'époque à une dépense de 125 millions.

Par lettre Vz/e 23.413.16/105 du 18 octobre 1945, vous m'avez fait parvenir un état récapitulatif correspondant à un programme général d'amélioration établi à la suite de conférences entre nos services. Cet état indique une dépense totale évaluée à 1485 millions, qui serait imputable en partie au reliquat disponible au titre de l'amélioration des installations téléphoniques sur les crédits du 2ème plan quinquennal (200 millions réévalués en 1945 à 450 millions).

L'importance de la dépense m'a amené à reconsidérer la question et compte tenu de l'orientation prise par certaines études menées d'un commun accord par nos services (automatisation généralisée, possibilité d'emploi des fréquences multiples), je suis d'avis de prévoir le programme d'avenir suivant:

1°) le réseau national de commandement, réalisant l'interconnexion automatique entre les autocommutateurs de tous les centres d'arrondissement Exploitation (1). Ce réseau sera un réseau maillé comportant plusieurs centres de transit intermédiaires. Vous avez cité à titre d'exemple : Nancy, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Marseille (memento de la réunion du 11 avril 1946).

(1) Le rapport de la Commission Lemaire prévoit, en effet, que les sièges et les limites administratives des arrondissements de chaque service devront coïncider.

Je n'ai aucune objection à retenir : Nancy, Lyon, Toulouse, et éventuellement Bordeaux si votre service le juge avantageux; par contre, je ne pense pas qu'il soit indiqué de retenir Marseille qui se trouve pratiquement placé en bout de ligne et il semble qu'il serait préférable de placer ce centre de transit à Avignon.

Cela étant, je vous demanderai de me faire parvenir une carte montrant comment vous pensez pouvoir réaliser le réseau maillé du réseau national; nous aurons ensuite à examiner en accord avec les Régions la consistance à donner à chacun des éléments constituant les mailles.

2°) les réseaux d'arrondissement réalisant l'intercommunication automatique entre les centres d'arrondissement et les principaux centres actifs qui en dépendent.

Les relations correspondant à ces réseaux seront constituées par les circuits équipant les lignes desservies complétés par un certain nombre de circuits directs ou semi-directs donnés par la carte ci-jointe et intitulée "circuits complémentaires"

3°) les relations entre gares qui seront réalisées par les circuits équipant les lignes desservies classées en 4 catégories définies par la carte également jointe et intitulée : "équipement des lignes"

4°) les circuits de régulation et de permanence qui, pour la plupart, existent, et qui, en tout cas, sont à traiter en dehors de cette étude.

Pour la réalisation de ce programme d'ensemble, nous devrons, bien entendu, procéder par étapes successives.

Sans attendre la réalisation des centres automatiques des réseaux national et d'arrondissement, qui sera forcément longue eu égard aux possibilités de l'industrie, il conviendra d'installer les relations nécessaires (circuits réels et relations à fréquences multiples) et par priorité celles qui doivent relier les centres d'arrondissement Exploitation entre eux (réseau maillé de commandement).

L'automatisation des centres actifs des réseaux d'arrondissement doit, sauf exception justifiée, n'être entreprise qu'après celle des centres d'arrondissement. Par contre, les relations correspondantes devraient pouvoir se réaliser très rapidement.

Les deux cartes que je vous remets vous permettront par comparaison avec la situation existante de déterminer l'importance des travaux à entreprendre, de procéder à une nouvelle évaluation des dépenses à engager pour la réalisation des diverses relations et de préparer, pour chaque Région, les réalisations dans les prochaines années.

Lorsque l'équipement d'une ligne est actuellement supérieur à celui que je vous indique, la dépose de circuits ne devra pas être envisagée sans une étude préalable à faire d'un commun accord entre

nos Services et la Région intéressée.

Par ailleurs, vous remarquerez que pour les Régions du Nord et de l'Est les circuits "complémentaires" restent nombreux. Avant d'envisager la pose de nouveaux fils pour atteindre l'équipement des lignes que je préconise, il conviendra que nous procédions à une étude de chaque cas particulier. Je vous demande donc de me signaler les lignes intéressées.

Mon Service est, bien entendu, à la disposition du vôtre pour tout renseignement complémentaire ou toute étude de détail que vous jugeriez nécessaires.

Le Directeur du
Service Central du Mouvement,

Reponse des Regions à la lettre

13044 du 19 Nov 1945
0-25

Paris, le 8 JUIL 1946

Monsieur le Directeur du
Service Central du Mouvement
(3^e Division)

N^o E4B.11

Programme
d'équipement
du réseau
téléphonique de
la S.N.C.F.

Comme suite à la demande de M. VAGNER, Inspecteur à
votre Division, je vous retourne ci-joint :

1 carte des circuits locaux
1 carte des circuits complémentaires
mises à jour, en ce qui concerne la Région Est.

La retombe collée sur la carte des circuits locaux
indique les circuits à prévoir, conformément au plan N^o 3
qui était joint à ma lettre N^o E4B.11 du 29.11.1945.

La carte des circuits complémentaires que vous m'avez
envoyée au collationnement ne comportant pas les circuits
de permanence, il n'a pas été tenu compte de ceux-ci.

Deux circuits ont été omis sur la carte en question :
Conflans-Metz et Béning-Forbach. En outre, le nombre de
circuits à prévoir sur chaque artère n'a pas été indiqué.

Il reste bien entendu que la constitution des circuits
locaux et celle des circuits complémentaires sont suscepti-
bles d'être révisées pour tenir compte des nouvelles condi-
tions qui seront créées par l'automatisation du réseau
téléphonique de la SNCF.

Le Chef de la 2^e Subdivision

